



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 3311

Texte de la question

## LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Odile Bouillé, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Marie-Odile Bouillé.** Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, demain, jeudi 5 novembre, se tiendra dans les écoles, les collèges et les lycées de France la première journée nationale contre le harcèlement scolaire.

Vous avez raison de dire, madame la ministre, que le harcèlement n'est pas un jeu d'enfants. Ce n'est pas un phénomène auquel il faudrait se résigner ni une sorte de passage obligé dont il ne faudrait pas s'inquiéter. Car les faits, eux, sont inquiétants puisque 700 000 – 700 000 ! – enfants seraient chaque année victimes de harcèlement à l'école.

C'est d'autant plus vrai que la nature et l'intensité de ce harcèlement a changé avec l'émergence des réseaux sociaux : sur ce plan aussi, ils n'aident pas les êtres humains à être plus bienveillants et plus respectueux.

Chers collègues, la mission de l'école est d'élever les enfants, de les tirer vers le haut pour leur permettre de se réaliser, de savoir et de comprendre.

**M. François Rochebloine.** Ça, c'est réussi !

**Mme Marie-Odile Bouillé.** Mais oui, cher collègue, cela l'est tout à fait. Mais nous avons aussi une mission collective de protection qui est rendue plus difficile par la montée de la violence sous toutes ses formes.

**M. Yves Fromion.** Vous voulez dire la montée du harcèlement fiscal ?

**Mme Marie-Odile Bouillé.** Notre majorité soutient et accompagne les efforts de la communauté éducative en la matière car nous savons bien qu'elle a besoin de soutien pour mener à bien cette mission difficile.

Toutes les mesures proposées par le gouvernement la semaine dernière – tout comme, bien évidemment, le clip de Mélissa Theuriou – convergent vers cet objectif.

Chers collègues, « Non au harcèlement » : c'est le nom que portera la journée de demain. Elle permettra à nos enfants de réfléchir ensemble à ce que doit être leur vie collective et aux victimes de se sentir moins seules.

Madame la ministre, pouvez-vous détailler les mesures présentées la semaine dernière sur ce dossier sensible ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame la députée, les pouvoirs publics ont, dans notre pays, et depuis trop longtemps, omis de s'occuper du harcèlement scolaire.

**M. Philippe Meunier.** Heureusement que vous êtes là !

**M. Michel Herbillon.** C'est aussi de la faute de Sarkozy ?

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Or c'est loin d'être un sujet mineur parce que lorsqu'on parle de harcèlement scolaire, on parle, au fond, de brimades, de mises à l'écart, de violences physiques, de peur au ventre, de perte d'estime de soi, d'absentéisme, de décrochage scolaire, de mal-être et, parfois, de comportements suicidaires.

Quand on parle de harcèlement scolaire, on parle aussi de ce climat détestable qui s'installe dans des établissements scolaires lorsque les enfants témoins de ce harcèlement s'en font les complices, l'applaudissent ou, parfois, culpabilisent de ne pas avoir su réagir.

**M. Yves Fromion.** Arrêtez, nous allons tous pleurer !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Mesdames et messieurs les députés, depuis quatre ans, enfin, le ministère de l'éducation nationale s'occupe de ce sujet.

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** Ah !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Et, une fois n'est pas coutume, je rends hommage à Luc Chatel d'avoir initié cette démarche, mais aussi à Vincent Peillon de l'avoir installée structurellement au sein du ministère.

Vous ne serez pas surpris qu'à mon tour j'aie souhaité déployer, amplifier et rendre plus efficace notre politique en la matière. Pour la rendre efficace et former les enseignants – ce sera le cas, d'ici un an, de 300 000 d'entre eux – à mieux détecter et à mieux prendre en charge le harcèlement et pour mettre à leur disposition les meilleurs outils et guides méthodologiques pour savoir réagir une fois l'alerte déclenchée, il existe désormais un site internet « Non au harcèlement ».

Les meilleurs documents, réalisés par les meilleurs chercheurs, y seront mis à leur disposition.

**M. Yves Fromion.** C'est vous, les meilleurs !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Mais enfin, mesdames et messieurs les députés, permettez-moi de vous dire que je suis surprise par votre réaction : je vais néanmoins poursuivre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Accompagner les parents et répondre au mieux aux interrogations qu'ils peuvent avoir : tel est l'objet à la fois de ce site internet mais aussi du numéro vert – le 30 20 – que nous avons mis en place afin de leur permettre d'avoir au bout du fil pas seulement des écoutants mais des référents capables de traiter leur dossier.

Enfin, il faut que les enfants eux-mêmes soient de moins en moins tolérants au harcèlement : c'est l'objet de la journée nationale de demain comme du clip qui sera très massivement diffusé pour leur dire que le harcèlement, ça suffit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

**Circonscription** : Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3311

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [5 novembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 novembre 2015](#)